

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
16 janvier 2025  
n° 2 / 8067<sup>e</sup>  
pages 49 à 104



## ÉDITORIAL

49 Pour une protection pénale des androïdes parahumains, *Fabrice Defferrard*

## ACTUALITÉS

- 54 Droit d'enregistrement (cession) : détermination de la nature des droits sociaux
- 54 Trouble de voisinage (répétition) : point de départ de la prescription
- 55 Nationalité (perte par désuétude) : questions prioritaires de constitutionnalité
- 57 Dénonciation calomnieuse (liberté d'expression) : contrôle de proportionnalité
- 58 Entrave à la circulation (liberté d'expression) : contrôle de proportionnalité
- 59 Étranger (rétention administrative) : calcul du délai de prolongation
- 60 Cycle de conférences (Cour de cassation) : retour d'expérience des juridictions pénales internationales

## POINT DE VUE

62 Émission de gaz à effet de serre : non-immixtion dans le calcul des réductions à exiger des entreprises, Sur l'arrêt de la cour d'appel de La Haye dans l'affaire *Milieudefensie*, *Noëlle Lenoir*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 71 **Panoramas** : Avocat, *Thierry Wickers*
- 82 Droit du travail, *Stéphane Vernac et Ylias Ferkane*  
**Notes** : Reconnaissance et inscription dans l'acte de naissance du changement de prénom et d'identité de genre dans l'Union européenne, sous CJUE 4 oct. 2024
- 93 • note *Bernard Haftel*
- 98 • note *Hélène Gaudin et Ludovic Pailler*

## ENTRETIEN

104 Arthur Carpentier et Théo Scherer – MAD : risques et dérives des fichiers de police

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Version numérique incluse\*



322502



9 782993 225028

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI  
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1132,29 € TTC

Étranger : 11175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Protot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

Pour une protection pénale  
des androïdes parahumains

49



## ACTUALITÉS

52

### DROIT DES AFFAIRES

#### Entreprise en difficulté

Salarié (AGS) : indemnisation en cas  
de résiliation judiciaire, *Soc. 8 janv. 2025*

Salarié (AGS) : indemnisation en cas  
de prise d'acte de rupture, *Soc. 8 janv. 2025*

#### Fiscalité

Droit d'enregistrement (cession) :  
détermination de la nature des droits  
sociaux, *Com. 18 déc. 2024*

#### Société et marché financier

Valeurs mobilières (offre publique) :  
portée des restrictions à la négociabilité,  
*CJUE 9 janv. 2025*

54

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Trouble de voisinage (répétition) :  
point de départ de la prescription,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 14 nov. 2024*

Propriété (riverain) : qualification de chemin  
d'exploitation, *Civ. 3<sup>e</sup>, 9 janv. 2025*

#### Famille-Personne-Succession

Nationalité (perte par désuétude) :  
questions prioritaires de constitutionnalité,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 8 janv. 2025*

56

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail rural (décès du preneur) : attribution  
du bail aux ayants droit, *Civ. 3<sup>e</sup>, 9 janv. 2025*

56

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Données personnelles (traitement) :  
principe de minimisation des données,  
*CJUE 9 janv. 2025*

Données personnelles (protection) :  
missions de l'autorité de contrôle,  
*CJUE 9 janv. 2025*

57

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Dénonciation calomnieuse  
(liberté d'expression) : contrôle  
de proportionnalité, *Crim. 8 janv. 2025*

Entrave à la circulation  
(liberté d'expression) : contrôle  
de proportionnalité, *Crim. 8 janv. 2025*

#### Procédure pénale

Détention (conditions indignes) :  
aggravation du sort de l'appelant,  
*Crim. 8 janv. 2025*

Enquête européenne (domaine) :  
notion de « mesure d'enquête »,  
*CJUE 9 janv. 2025*

59

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Étranger (rétention administrative) :  
calcul du délai de prolongation,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, avis, 7 janv. 2025*

59

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Licenciement économique (reclassement) :  
mention des critères de départage,  
*Soc. 8 janv. 2025*

60

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation) :  
retour d'expérience des juridictions  
pénales internationales



## POINT DE VUE

62

Émission de gaz à effet de serre : non-immixtion dans le calcul des réductions à exiger des entreprises.  
Sur l'arrêt de la cour d'appel de La Haye dans l'affaire *Milieudefensie* par Noëlle Lenoir



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

64

La société de libre partenariat spéciale : lever le voile... du futur droit des sociétés ?  
par Clémentine Antoine

### PANORAMAS

71

Avocat  
décembre 2023 – décembre 2024  
par Thierry Wickers

82

Droit du travail  
juillet 2024 – décembre 2024  
par Stéphane Vernac et Ylias Ferkane

### NOTES

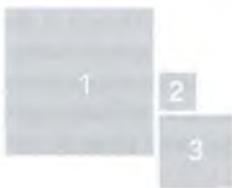
Reconnaissance et inscription dans l'acte de naissance du changement de prénom et d'identité de genre dans l'Union européenne, notes sous *CJUE 4 oct. 2024*

93

La CJUE impose la reconnaissance des changements de sexe dans l'Union européenne : une décision historique... mais dangereuse  
par Bernard Haftel

98

Statut personnel du citoyen de l'Union : une dernière fois sur son métier, la Cour de justice a-t-elle remis son ouvrage ?  
par Hélène Gaudin et Ludovic Pailler



## ENTRETIEN

104

Arthur Carpentier et Théo Scherer – MAD : risques et dérives des fichiers de police

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

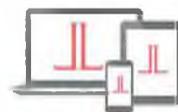
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)